



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GUYANE

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT**
Unité procédures et réglementation

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Le PRÉFET de la RÉGION GUYANE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER de L'ORDRE NATIONAL du MÉRITE**

Fait connaître qu'il sera procédé à la demande de la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) à l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de construction du lycée 4 de Saint-Laurent-du-Maroni. Cette enquête publique se déroulera du **mercredi 14 juin 2017 au mercredi 28 juin 2017 inclus, sur la commune de Saint-Laurent-du-Maroni.**

Le demandeur est la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), représentée par son président M. Rodolphe ALEXANDRE. La personne en charge du dossier est M. Smail YAHIA directeur général adjoint en charge du pôle infrastructure, équipement et bâtiment - coordonnées : 0594 275 893 – courriel : smail.yahia@ctguyane.fr – adresse : Collectivité Territoriale de Guyane, Carrefour Suzini – 4179, route de Montabo B.P 47025 – 97307 Cayenne cedex.

M. Jean-Michel SCHMITT est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier d'enquête sont déposées au service urbanisme de la mairie de Saint-Laurent-du-Maroni - sise 25, rue Georges Guéril – 97320 Saint-Laurent du Maroni - téléphone : 0594 34 48 00 – courriel : myriamsouprayenurbaslm@gmail.com pendant la durée de l'enquête, **soit du mercredi 14 juin 2017 au mercredi 28 juin 2017 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture des bureaux, à savoir :

Horaires d'ouverture service urbanisme de la mairie de Saint-Laurent-du-Maroni :

- lundi, mardi et jeudi : de 07h30 à 12h30 de 14h00 à 17h30
- mercredi : de 07h30 à 13h15
- vendredi : de 07h30 à 13h00

Le commissaire enquêteur recevra le public au service urbanisme de la mairie de Saint-Laurent-du-Maroni : le matin de 9h00 à 12h00

- les mercredis : 14, 21 et 28 juin 2017

Un registre d'enquête déposé au service urbanisme de la mairie de Saint-Laurent-du Maroni sera tenu à la disposition du public pour recevoir les observations sur le projet dans les mêmes conditions.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur au service urbanisme de la mairie de Saint-Laurent-du Maroni - sise 25, rue Georges Guéril – 97320 Saint-Laurent du Maroni - téléphone : 0594 34 48 00 – ou par courriel : myriamsouprayenurbaslm@gmail.com - ou directement par courriel à l'adresse personnelle de M. Jean-Michel SCHMITT : hugo3.973@orange.fr

L'arrêté d'ouverture d'enquête publique et l'avis d'enquête publique sont consultables sur le site internet de la préfecture de la Guyane – www.guyane.pref.gouv.fr (Accueil- annonces- enquêtes publiques) et sur le site internet de la DEAL : www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public)

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera disponible à la DEAL (unité procédures et réglementation) impasse Buzaré à Cayenne et à la mairie de Saint-Laurent-du-Maroni où le public pourra en prendre connaissance, pendant un an, aux heures normales d'ouverture des bureaux. Il sera également mis en ligne sur les sites internet de la préfecture et de la DEAL aux adresses indiquées ci-dessus.

La chef du service
Pilotage Stratégie du Développement Durable

Isabelle GERGON